

DÉLIBÉRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-deux novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil à VALLONS-DE-L'ERDRE (SAINT-MARS-LA-JAILLE), sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 17

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président, Madame Magali PETITRENAUD, Vice-présidente, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Cécile BERNARD, Madame Marie-Reine DALIBON, Monsieur Michel GAUTIER, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Emmanuel LAURENT et Madame Marie-Thérèse POILIEVRE

EXCUSÉS : Madame Gaëlle BOURGEOIS, Madame Louise MOREAU et Madame Geneviève MASSONET

ABSENTS : Madame Maud MERING et Monsieur Frédéric CORBET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Emmanuel LAURENT

Nombre de conseillers

En exercice.....	17
Présents	12
Votants	12

DCA n°013/2022 - 7.10.2**Admissions en non-valeur**

Rapporteur : Monsieur le Président

Par courriel en date du 20 octobre 2022, Madame la comptable du Trésor a transmis une demande d'admissions en non-valeur détaillée comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| • solde de remboursement d'une avance remboursable (année 2014) | 30,00 euros |
| • solde de remboursement d'une avance remboursable (année 2014) | 0,01 euro |
| • solde de remboursement d'une avance remboursable (année 2019) | 20,00 euros |
| • solde de remboursement d'une avance remboursable (année 2019) | 9,82 euros |

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les admissions en non-valeur, telles que désignées ci-dessus, pour un montant total de 59,83 euros.

Délibération publiée le 09 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
ID : 044-200078079-20221128-DCA013_2022-DE

**Le Président,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Emmanuel LAURENT**

